



**Fiche de poste**  
**ANIMATEUR PERISCOLAIRE (temps non complet)**

<b>Statut</b>	CONTRACTUEL
<b>Cadre d'emploi</b>	ANIMATION
<b>Grade</b>	Catégorie C exclusivement
<b>Service</b>	Cohésion Sociale – Service enfance
<b>Fonction exercée</b>	Animateur temps non complet (H-F)
<b>Hiérarchie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de service</li> <li>• Directeurs Adjoints</li> </ul>
<b>Subordonnés</b>	Non
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Planifier et organiser des projets d'animation, d'activités sur les différents temps de l'accueil de loisirs (périscolaire, restauration scolaire, mercredis et vacances) en direction de l'enfance.</li> <li>• Mettre en vie les projets d'animation.</li> <li>• Application et contrôle des règles de sécurité des activités menées.</li> <li>• Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents.</li> <li>• Evaluation des projets d'animation menés.</li> </ul>
<b>Activités principales</b>	
<b>Planifier et organiser les projets d'animation de l'accueil de loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer en collaboration avec le responsable du site les projets d'animation de l'accueil de loisirs et du temps périscolaire en cohérence avec le projet éducatif de Territoire.</li> <li>• Analyser, formaliser et chiffrer les projets d'animations.</li> <li>• Prendre en compte le rythme de l'enfant et les différences de chacun.</li> </ul>
<b>Mettre en vie les projets d'animations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer les activités éducatives et les associer aux différents cycles d'animations proposées par l'accueil de loisirs et les temps périscolaire.</li> <li>• Faire découvrir et pratiquer plusieurs disciplines.</li> <li>• Bâtir les séances et les supports d'animation.</li> <li>• Répertorier les moyens nécessaires et disponibles.</li> <li>• Fédérer une dynamique de groupe : groupe d'enfants fidélisé sur l'ensemble des séances du projet d'animation.</li> <li>• Mettre en place des objectifs en liens avec le projet pédagogique.</li> <li>• Valoriser les actions menées.</li> </ul>
<b>Application et contrôle des actions menées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir et mettre en œuvre les séances d'activités menées conformément aux règles d'hygiène et de sécurité.</li> <li>• Sensibiliser les publics accueillis aux règles de sécurité, à la citoyenneté et à la vie en collectivité.</li> </ul>

<b>Construction du lien avec les acteurs éducatifs et les parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir et informer les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant.</li> <li>• Dialoguer avec les parents et les enfants (individuellement, collectivement)</li> <li>• Dialoguer avec les représentants de l'Education Nationale et les autres partenaires</li> <li>• Concevoir et mettre en forme des supports écrits.</li> <li>• Co-construire, formaliser et animer des projets individuels ou collectifs d'animation.</li> </ul>
<b>Evaluation des projets d'animation menés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser les effets et les impacts des projets d'animation menés au regard des objectifs pédagogiques définis en amont.</li> <li>• Rendre compte de l'évaluation.</li> <li>• Ajuster les projets futurs aux résultats.</li> </ul>
<b>Encadrement d'activités proposées par le service SEJ</b>	Selon les nécessités du service, encadrer les enfants dans d'autres missions gérées par le SEJ (manifestations, sorties, séjours...)
<b>Compétences</b>	
<b>Compétences techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance du projet éducatif, des orientations et de l'organisation de la collectivité.</li> <li>• Connaissance de l'organisation et du fonctionnement de l'Education Nationale.</li> <li>• Maîtrise des techniques de dynamique de groupe, d'animations, d'observation et d'écoute.</li> <li>• Connaissance du développement physique, psychologique et affectif de l'enfant.</li> <li>• Connaissance des différentes techniques de conception d'activités récréatives, d'éveils, sportives et culturelles adaptées à l'âge ou aux capacités de l'enfant.</li> <li>• Connaissance des indicateurs d'alerte dans le comportement de l'enfant.</li> <li>• Identification des signes de maltraitance et connaissance des procédures à suivre.</li> <li>• Connaissance du cadre réglementaire des accueils de loisirs sans hébergement et des activités d'animation.</li> <li>• Méthodologie de projet d'animation.</li> <li>• Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (lois et règlements)</li> <li>• Capacité à accompagner l'enfant dans son apprentissage, son évolution.</li> <li>• Connaissance du PAI et des enfants en bénéficiant et de la pratique des actes et des procédures d'urgence.</li> <li>• Avoir les notions de secourisme.</li> <li>• Maîtrise des méthodes et des outils d'évaluations.</li> </ul>

<b>Compétences relationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanges fréquents avec l'équipe d'animation.</li> <li>• Sens de la communication avec les enfants, les parents et autres interlocuteurs.</li> <li>• Discrétion professionnelle.</li> <li>• Sens des responsabilités.</li> <li>• Savoir travailler en équipe.</li> </ul>
<b>Moyens matériels mis à disposition ou nécessaires à la mise en œuvre des missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement pédagogique pour les ateliers, jeux et activités à mettre en place.</li> <li>• Matériel pharmaceutique.</li> <li>• Matériel administratif, bureautique et téléphonique.</li> </ul>
<b>Relations en interne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations permanentes avec le responsable du site et l'équipe d'animation.</li> <li>• Relations ponctuelles avec le chef du service SSEJ.</li> </ul>
<b>Relations en externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relations régulières avec l'équipe éducative de l'école.</li> <li>• Relations régulières avec les familles et autres référents.</li> <li>• Relations régulières avec les différents partenaires institutionnels et associatifs.</li> </ul>
<b>Informations complémentaires</b>	
<b>Horaires</b>	Les horaires sont irréguliers avec la mise en place d'une annualisation et de tableaux horaires individuels - 20H/hebdomadaires
<b>Planning</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps périscolaire du lundi au vendredi</li> <li>• Accueil de loisirs (vacances scolaires)</li> <li>• Possibilité d'heures complémentaires sur accueil périscolaire</li> </ul>
<b>Contraintes</b>	Obligation de périodes de repos de 3 semaines hors périodes scolaires et de 2 semaines durant la période scolaire.
<b>Avantages</b>	Régime indemnitaire
<b>Facteurs d'évolution</b>	A définir en fonction des facteurs d'évolution du service en lien avec le métier d'animateur.